



## AVIS PUBLIC

---

### **Règlement numéro 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, Sylvain Laplante, directeur-général greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Liboire, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2026, un avis de motion a été donné et un projet de Règlement numéro 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Ce règlement a pour effet :

- D'autoriser sous certaines conditions, la desserte par conteneurs des matières recyclables pour les immeubles de 9 unités d'occupations et plus

Ce règlement sera présenté pour adoption lors de la séance régulière du conseil du **4 août 2026 à 19h00** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire.

Toute personne intéressée peut le consulter aux heures et jours normaux d'ouverture du bureau municipal au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire et sur le site web de la Municipalité de Saint-Liboire.

Donné à Saint-Liboire, ce 8e jour de juillet 2026

---

Sylvain Laplante  
Directeur-général et greffier-trésorier